

# CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE HAUTE MAURIENNE VANOISE



## Règles d'hygiène et conditions d'organisation des activités périscolaires durant la période de crise sanitaire

Références : *Protocole Accueils de loisirs / Direction Jeunesse -Education Populaire et Vie associative*

Version 2 novembre 2020

### I – Connaitre les gestes de préventions

#### a- L'application des gestes barrières

- **Maintenir la distanciation sociale : 1m entre les personnes**
- **Appliquer les gestes barrières :**
  - **Le lavage des mains : se laver les mains avec eau + savon pendant 30 secondes + séchage avec papier à usage unique.** Le lavage doit être réalisé, à minima : à l'arrivée dans les locaux ; avant et après chaque repas ; avant d'aller aux toilettes et après ; après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ; autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ; au départ de l'accueil. Utilisation de gel hydroalcoolique si besoin, uniquement sous la surveillance d'un adulte pour les enfants.
  - **Tousser ou éternuer dans son coude**
  - **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
  - **Ne pas donner la main, éviter les embrassades**

Les échanges de matériels doivent être évités entre les enfants, ou désinfectés après utilisation.

**Les animateurs devront appliquer ces gestes barrières mais également les apprendre aux enfants. Ils seront vigilants à leur bonne application.**

#### b- Le port du masque

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie.

Le CIAS met à disposition de ses agents en contact direct avec les enfants des masques. Les agents techniques seront également équipés de masques avec visières.

Le port du masque n'est pas requis pour les mineurs de moins de 6 ans sauf lorsqu'ils présentent des symptômes COVID-19 (cf partie V).

Le port du masque est requis pour les mineurs de 6 ans et plus dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs. Les enfants peuvent enlever le masque lors des repas ou lors de la pratique d'une activité physique.

## II- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels

### a- Avant le retour des enfants

Un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel est suffisant.

Chaque site d'accueil sera approvisionné en équipements et produits nécessaires à l'hygiène et à l'entretien des locaux : savon liquide, gel hydroalcoolique, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle, produits d'entretien virucide (norme NF EN 14476), gants à usage unique.

### b- Entretien des locaux au quotidien

Le CIAS HMV utilisera le protocole de nettoyage habituel, il a été élaboré pour chaque local utilisé par le Service Enfance-Jeunesse. Pour la désinfection, le produit utilisé Clean Bacto répond aux normes NF EN 14476.

Le nettoyage et la désinfection des locaux périscolaires est réparti entre les communes et le CIAS HMV (cf tableau récapitulatif).

#### Pour le périscolaire matin (Fourneaux, Modane, Avrieux, Sollières)

Le ménage aura été fait la veille par :

- Un agent technique communal pour le site de Fourneaux
- Un agent technique communal pour le site de Modane
- Un agent technique CIAS HMV pour le site d'Avrieux (deux fois par semaine).
- Un agent technique du CIAS HMV (salle d'activités de Sollières).

Le périscolaire matin à Sollières se fera dans la salle de restauration ou dans la cour de l'école afin de limiter les ménages.

Une fois le périscolaire fini, les animateurs nettoieront les surfaces et objets fréquemment touchés :

- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, ...
- Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escalier...

#### Pour le temps de restauration du midi

Le nettoyage du local sera fait par l'agent technique avant le temps du repas avec la procédure habituelle. Il devra procéder à un deuxième entretien après le repas pour les surfaces et objets fréquemment touchés si la salle est réutilisée pour le périscolaire soir.

A Fourneaux, l'entretien se fait en lien avec l'association des Marmitons.

Attention pour le site d'Aussois : les boîtes mises au frigo devront être désinfectées. Les micro-ondes seront nettoyés avant et après le service du repas.

#### Pour le périscolaire soir

Le ménage aura été fait le midi par l'agent technique (cf ci-dessus).

Une fois le périscolaire fini, les animateurs nettoieront les surfaces et objets fréquemment touchés :

- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, ...
- Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escalier...

### **c- La ventilation des locaux**

Les salles d'accueil périscolaires devront être aérées 10 min avant l'arrivée des enfants, si possible 10 min pendant l'accueil puis 10 min pendant le nettoyage de la salle.

De plus, les portes intérieures seront laissées ouvertes afin d'éviter de toucher les poignées.

### **d- Matériel pédagogique**

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'un même accueil est autorisée (jouets, ballons, crayons...).

Les jeux utilisés par les enfants seront nettoyés à la fin de chaque accueil (par l'agent technique ou l'animateur) ou mis de côté pendant 24h. Un espace sera dédié au stockage du matériel utilisé et à désinfecter.

## **III- Organisation des temps d'accueil**

### **a- Accueil périscolaire matin et soir**

Le taux d'encadrement d'un animateur pour 10 enfants sera appliqué.

#### Accueil des parents

Les parents pourront rentrer dans les locaux mais devront être munis d'un masque. Un seul parent sera autorisé à rentrer dans le local, les autres parents devront attendre leur tour à l'extérieur.

#### Déroulement de l'accueil

L'animateur proposera des jeux aux enfants tout en respectant les gestes de prévention.

L'animateur sera notamment vigilant à ce que chaque enfant se lave correctement les mains à son entrée, et, à la sortie de l'accueil.

Il portera un masque, et se lavera régulièrement les mains.

### Accompagnement ou récupération des enfants à l'école

L'animateur conduira ou récupèrera son groupe à l'école en respectant les protocoles d'accueil mis en place par les écoles.

### **b- Accueil temps du repas**

#### Récupération et retour des enfants

L'animateur et l'agent technique récupéreront et ramèneront leur groupe à l'école (ou au bus) en respectant les protocoles d'accueil mis en place par les écoles.

#### Déroulement de l'accueil

L'aménagement des tables doit être prévu de manière qu'il y est 1 mètre de distance entre les tables. Dans la mesure du possible, les enfants déjeuneront avec les enfants du même groupe scolaire et/ou de la même classe.

Les animateurs et agents techniques mangeront :

- soit en même temps que les enfants mais ils devront cependant manger sur une table différente.
- soit avant ou après le temps de cantine.

Rôle de l'animateur et de l'agent technique :

- sont vigilants à ce que chaque enfant se lave correctement les mains avant et après le repas.
- font le service des enfants à l'assiette ou à table selon le conditionnement de la nourriture (gastro ou barquettes).
- distribuent le pain et l'eau.
- débarrasse : l'animateur ou l'agent technique passe vers chaque enfant avec 3 barquettes (couverts, déchets poubelle, déchets alimentaires). Puis les enfants regroupent les assiettes et les verres sur la table et l'animateur s'occupe de les emmener sur le chariot.

Temps de jeux : dans la mesure du possible les enfants joueront avec les enfants du même groupe scolaire et/classe, et, chaque groupe utilisera un espace différent.

### **c- Accueil du mercredi à Sollières**

#### Accueil des parents matin et soir

Les parents pourront rentrer dans les locaux mais devront être munis d'un masque. Un seul parent sera autorisé à rentrer dans le local, les autres parents devront attendre leur tour à l'extérieur.

#### Déroulement de l'accueil

La capacité d'accueil sera de 10 enfants par animateur donc 20 enfants

Les animateurs proposeront des jeux aux enfants tout en respectant les gestes de prévention.

Ils seront notamment vigilants à ce que chaque enfant se lave correctement les mains à son entrée, et, à la sortie de l'accueil. Ils porteront un masque, et se laveront régulièrement les mains.

Le déroulement du temps du repas est identique à celui de la cantine (voir paragraphe « accueil temps du repas »).

Attention à la gestion du temps de sieste : les lits devront être désinfectés et les draps + couvertures lavées pour chaque mercredi, s'ils ne sont pas utilisés par les mêmes enfants.

#### **d- TAP Modane**

La capacité d'accueil sera de 10 enfants par animateurs soit 30 enfants maximum si 3 animatrices.

Les animateurs proposeront des jeux aux enfants tout en respectant les gestes de prévention.

Ils seront notamment vigilants à ce que chaque enfant se lave correctement les mains à son entrée, et, à la sortie de l'accueil. Ils porteront un masque, et se laveront régulièrement les mains.

Attention à la gestion du temps de sieste : les lits devront être désinfectés et les draps + couvertures lavées pour chaque jeudi – Temps géré par les ATSEM

Pour récupérer leur enfant, les parents pourront rentrer dans les locaux de l'ECAL mais devront être munis d'un masque.

### **V. Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 dans un ACM**

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

- Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.

- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.

- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.

- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.

- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.

- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.